Beaupreau
en-Mauges

Arrêté

BEM_AT_2026_0825

Arrêté temporaire de circulation

RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger et le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU l'arrêté SG n°2026-69 en date du 13/04/2026 portant délégation de signature,
VU la demande en date du 08/10/2026 par laquelle **PALMERO INTERNATIONAL demeurant 570 Rue Gustave Eiffel 49600 Beaupréau-En-Mauges représentée par Monsieur Simon HUMEAU** demande l'autorisation pour occuper le domaine public :
- devant le 570 RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges),
CONSIDÉRANT que une vente au déballage rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers,,

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 17/11/2026 et jusqu'au 22/11/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent devant le 570 RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges) :

- La circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 300 mètres, la journée. véhicules en provenance de Brico cash ont la priorité de passage ;
- La circulation est interdite sur devant l'entreprise pour servir de stationnement ;

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, PALMERO INTERNATIONAL.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 12 novembre 2026
Pour le Maire,
Maire délégué de Beaupréau, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges

Christian DAVY

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE BEAUPRÉAU
49

DIFFUSION:
- *PALMERO INTERNATIONAL*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie Beaupréau*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau
en-Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook